

Mise à jour : 15 février 2022 Décret d'application de l'article 29 de la loi « énergie climat »
Informations ESG investisseur 31/12/2021

QBP Finance, société par actions simplifiées au capital de EUR 300.00 – RCS PARIS 893.436.568, agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité de Marchés Financiers sous le numéro GP-21000004

QBP Finance
241, Boulevard Saint Germain
75007 Paris
Tel 01 72 98 02 09 - www.qbpfinance.com

QBP Finance gère 5 OPCVM et 2 FIA, les encours sous gestion sont inférieurs à EUR 500 millions.
L'équipe est constituée de 4 collaborateurs, 1 femme et 3 hommes.

	Femme	Homme
Direction		2
Gestion		2
Administratif	1	

Contexte réglementaire

Les conditions d'application de ces nouvelles exigences sont définies notamment par :

- la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTE) n° 2015-992 du 17 août 2015 ;
- le décret du 6 septembre 2017 et du 29 décembre 2016, qui modifie les articles D. 533-16-1 et L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier pour s'inscrire dans les mesures d'application sur la transition énergétique,
- le règlement SFDR, notamment l'Article 3 ;
- le Règlement Taxonomie

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, vise de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financière des opérateurs de marché.

L'article 29 de la Loi Énergie Climat (LEC) impose aux sociétés de gestion de communiquer clairement et de mettre à disposition du public des informations :

- Sur la manière dont elles intègrent les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans leurs processus d'analyse et la prise de décisions d'investissement (en cohérence avec l'art. 3 de SFDR) ;
- Sur la façon dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont inclus dans la stratégie d'investissement
- Sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Le présent rapport est établi par QBP Finance conformément aux dispositions de l'article 29 de la LEC. Ce rapport est disponible sur le site internet de QBP Finance (www.qbpfinance.com). Il est également transmis à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et tenu à disposition de l'AMF.

Démarche générale de QBP FINANCE sur la prise en compte des critères environnementaux, social et de qualité de gouvernance

QBP Finance est une société de gestion spécialisée dans la gestion de fonds ouverts et de fonds dédiés. La définition de la stratégie et la politique d'investissement de chaque fonds est faite sur mesure et dépend entièrement des besoins de nos clients. Dans ce contexte, mais également suite à une croissante conviction chez QBP Finance de l'importance des éléments ESG, l'insertion des critères ESG dans nos communications a gagné en importance.

Pourtant, dans les différentes politiques d'investissements de nos fonds, QBP Finance n'a pas encore formalisé les critères ESG qu'elle entend appliquer. Il n'y a actuellement aucun critère stricte et/ou quantitatif qui fait partie de son processus de sélection. QBP Finance ne gère actuellement que des fonds classés article 6 au sens du Règlement SFDR.

QBP Finance, dans sa démarche, développe un outil de suivi des différents critères en se basant sur les bases de données qui sont disponibles dans le système de « Bloomberg ».

Cet outil permettra, par univers d'investissement, d'obtenir de la transparence sur les entreprises qui communiquent sur les sujets ESG et qui transmettent des informations. Cette approche permet également, par univers, d'obtenir une classification. Pour les sujets environnementaux les informations sont considérées par secteur.

Moyens internes déployés par QBP Finance

Les prospectus des fonds sont accessibles sur le site internet de la société de gestion (www.qbpfinance.com) ou à la simple demande. La politique de vote est également disponible sur le même site.

Cette politique de vote vise à soutenir les organes sociaux des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, sauf si les résolutions proposées sont contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires.

A ce titre QBP Finance sera explicitement sensible :

- Aux modifications statutaires pouvant nuire à l'intérêt des porteurs
- A l'intégrité des comptes, de la gouvernance et de l'information financière et extra-financière
- Affectation du résultat et la gestion des fonds propres dans un objectif de surveiller une gestion à long terme

QBP Finance vise la parité homme/femme dans son futur développement.

Politique d'exclusion

QBP Finance a défini une politique d'exclusion concernant certaines activités ou secteurs controversés. Ces exclusions s'appliquent à la sélection des actions du fonds Actions de notre gamme, QBP Equity Next Generation.

Inscrit dans le prospectus du fonds actions, l'exclusion concerne les entreprises ayant plus de 25% de leur activité N-1 dans les secteurs de l'alcool, des Jeux d'argent, du tabac, de l'énergie nucléaire, des armes (conventionnelles, nucléaires, controversées, à feu civiles) et du charbon thermique.

Les valeurs sont exclues en amont du processus d'investissement du fonds, au même titre que le respect d'une liquidité minimale ; les entreprises concernées ne peuvent donc pas être éligibles à la gestion.

Produits financiers article 8 et article 9 au sens du règlement SFDR

QBP Finance ne gère aucun fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Les actions envisagées pour 2022

QBP Finance, créée en 2021, s'est focalisée pendant la première année de son existence sur le démarrage de son activité avec la création de 5 OPCVM et 2 FIA's ainsi que la mise en place des procédures et la vérification de leur bonne implémentation. QBP Finance souscrit entièrement au besoin de l'existence et l'implémentation d'un cadre réglementaire pour accompagner les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. A cet égard, et dans un premier temps, QBP Finance développe un outil de suivi de ces critères ESG. Cet outil récupère les informations dans la base de données de Bloomberg. Cette base de données permet une classification par sujet E, S ou G.

Cette approche a plusieurs avantages :

- Transparence complète sur la disponibilité des infos. Pour chaque univers, QBP Finance saura quel pourcentage des entreprises apporte les informations
- Visibilité sur le niveau d'engagement des sociétés : est-ce que la transparence touche un nombre important de sujets où est-ce que les sociétés apportent un nombre restreint d'informations
- Une classification sectorielle est possible, sachant que certains sujets ont plus d'importance pour certains secteurs que d'autres

QBP Finance vérifiera dans un deuxième temps si les sociétés détenues dans les fonds font parties des acteurs apportant dans la transparence. Il est prématuré de définir des critères (scores) d'exclusion, mais les ambitions de QBP Finance vont certainement dans ce sens.

Au sujet de la gestion de l'ESG, il est également important de signaler le changement d'actionariat qui est en train de se concrétiser. A ce stade de l'opération qui doit se finaliser au cours de l'été, il est difficile de présenter les axes qui seront déployés notamment les changements et l'intégral des processus ESG ainsi que les compétences supplémentaires que le nouvel actionnaire (ODDO-BHF) apportera.